

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 04 MARS 2013

### SALLE SAINT CLAIR A SAINT-DESIR

Date de convocation : 21/02/2013

Date d'affichage :

Date de séance : 04/03/2013

**Nombre de membres afférents au Comité : 44**

**Ayant pris part au vote : 26**

**Procuration : 0**

L'an deux mil treize, le quatre mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni dans la salle Saint Clair à St Désir, sur la convocation de son Président.

**Présents (26):** Jean-Claude GRAVEZ, Laurent PICQUE, Alain MIGNOT, Gilbert GODEREAUX, Brigitte HAMELIN, Gilbert GRIEU, Jean-Louis SENEZE, Jean-Claude POIRIER, François PEDRONO représenté par Claude GARRY, Xavier DUPREZ, Hubert COURSEAUX représenté par Gérard POULAIN, David POTTIER, Françoise DENIS représentée par Jacques JORIS, Jacques FERREY, Jean DUTACQ ainsi que son suppléant Jean-Alain CHARPENTIER, Pierre AVOYNE, Serge SAINT, Michel PAIN, Roger LEPAGE, Didier LALLIER, Raymond GERET, Christophe BIGNON, Jean-Claude HUE, Luc DUVERGER, André ALLAIN, COTREL LASSAUSAYE Daniel

**Absents excusés (03):** Guy GERVAIS ainsi que son suppléant Didier FONTAINE, Jean-Pierre CAPTON, Michel LEBEY ainsi que son suppléant Alain LANGIN.

**Absents (15):** Alain DUTOT, Georges PIEL, Bernard CHAMPION, Françoise DEREUDER, Philippe BAEYAERT, Estelle GUENIN, Philippe AUGIER, Gérard VAUCLIN, Régine CURZYDLO, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Michel CHEVALIER, Guillaume CAPARD, Jacques SELLE, Colette BORDELET, Guy WILLOT.

Etaient également présents : Messieurs, Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Cédric GAHERY (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Mademoiselle Tiphaine MORIN (secrétaire), Monsieur Michel SCHWOB (Trésorier Trésorerie de Lisieux Intercom).

M. David POTTIER est nommé secrétaire de séance.

Le Président débute la séance à 18h35 en présentant l'ordre du jour.

Il explique que le compte administratif et le budget primitif seront présentés conjointement, article par article dans l'ordre suivant : budget voté en 2012, budget réalisé en 2012, restes à réaliser et propositions 2013.

#### **I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (07 janvier 2013)**

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **II. Vote du Compte Administratif 2012 (délibération 2013/09),**

M. le Président passe la parole à Mlle MORIN pour exposer le bilan des dépenses et recettes du Syndicat pour l'année 2012. Le Compte administratif est présenté article par article, les commentaires sont apportés au fur et à mesure de l'exposé par M. SAINT, Mlle MORIN et M. MARIE. *Vous trouverez des détails supplémentaires dans le document annexe (présenté en séance).*

M. SAINT précise que lors du Comité Syndical du 07 janvier 2013, une présentation détaillée avait déjà été faite dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

### **Fonctionnement / dépenses :**

Le chapitre 011 charges à caractère général : 102 008,09 €. Il s'agit des dépenses courantes dans lesquelles sont inclus les travaux Intramuros (article 61523, voies et réseaux) pour un montant de 70 775,70 €.

Le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés : 134 249,61 €.

Le chapitre 65 charges de gestion courante : 20 480,01 € pour les indemnités des élus.

Le chapitre 66 charges financières : 0,00 € pour une prévision de 20 000 €. Crédits prévus pour rembourser les frais de tirage en cas d'utilisation de la ligne de trésorerie.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles : 0,00 €. Crédits inscrits pour des reversements de subventions.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 746,52 €. Il s'agit des amortissements des biens.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2012 s'élèvent à **272 484,23 €**.

### **Fonctionnement / recettes :**

Le chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses : 59,00 € correspondant à un remboursement d'assurance suite à un bris de glace sur un véhicule de service.

Le chapitre 74 dotations et participations : 287 114,00 €. Il s'agit des participations des Communes et Communautés de Communes pour 152 968 €. Le reste représente les subventions perçues du Conseil Général, pour les travaux Intramuros (30%) ; le Conseil Régional pour les postes de techniciens de rivière et le chargé de mission (30%), ainsi que 30% pour le forfait de fonctionnement ; l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux Intramuros (40%), les postes du personnel et le forfait de fonctionnement (50%).

Le chapitre 75 autres produits de gestion courante : 3 234,00 €. Il s'agit des participations des riverains pour les travaux Intramuros réalisés sur des parcelles privées de la Touques à Pont l'Evêque.

Le chapitres 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 6 513,84 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2012 s'élèvent à **296 920,84 €**.

Le résultat de l'exercice pour la section de fonctionnement est de **24 436,61 €**.

Le résultat reporté est de **68 669,88 €**

Le résultat de clôture pour la section de fonctionnement est donc de **93 106,49 €**.

### **Investissement / dépenses :**

Le chapitre 20 immobilisations incorporelles : 0,00 €

Le chapitre 21 immobilisation corporelles : 4 181,20 € (mobilier, appareil photo, GPS de terrain).

Le chapitre 23 immobilisation en cours : 19 348,00 € correspondant aux travaux de la Touques en Domaine Public Fluvial. Nous reportons 28 130,40 € de restes à réaliser.

Le chapitre 45 opérations pour compte de tiers : 248 401,54 € dont les travaux de Renaturation de la Courtonne (34 016,63€) ; entretien et restauration de la Paquine (160 481,92€), de la Courtonne (32 357,05€). Nous inscrivons 11 619,14 € en restes à réaliser pour les travaux sur la Paquine.

Le chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre section : 6 513,84 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions qui s'équilibre avec le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **278 444.58 €**.

### **Investissement / recettes :**

Le chapitre 13 subventions d'investissement : 15 345,84 € correspondant à une subvention du Conseil Régional de Basse Normandie pour le programme de la Touques DPF d'un montant de 10 989,84€ € ; ainsi qu'une subvention de l'AESN pour 4 356 € pour l'acquisition du troisième véhicule.

Le chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : 86 088,35 €. Il s'agit du FCTVA pour 1 104 €, correspondant aux dépenses d'investissement de 2010. Les crédits restant proviennent de la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement.

Le chapitre 45 opération pour compte de tiers : 299 093,29 €.

147 746,00 € pour les travaux de renaturation de la Courtonne. Nous reportons 13 864,00 € de restes à réaliser.

118 916,29 € pour les travaux sur la Paquine et la Courtonne. Nous reportons 35 355,00 € de restes à réaliser.

32 431,00 € pour une étude CARHYCE sur la Calonne (subventionnée à 100% par l'AESN).

Le chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 746,52 €. Il s'agit de l'amortissement des biens que le Syndicat possède. Il est en équilibre avec le chapitre 042 de la section des dépenses de fonctionnement.

Les recettes d'investissement pour l'année 2012 s'élèvent à **416 274.00 €**.

Le résultat de l'exercice pour la section d'investissement est de **137 829,42 €**.

Le résultat reporté est de – **106 337,95 €**

Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de **31 491,47 €**.

La Présentation étant terminée, M. le Président se retire et charge M. MIGNOT, Vice-président de faire voter le compte administratif 2012 après présentation des résultats de clôture par M. SCHWOB.

Le Comité Syndical réuni sous la Présidence de Serge SAINT,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Serge SAINT, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		68 669,88	106 337,95		106 337,95	68 669,88
Opérations de l'exercice	272 484,23	296 920,84	278 444,58	416 274,00	550 928,81	713 194,84
TOTAUX	272 484,23	365 590,72	384 782,53	416 274,00	657 266,76	781 864,72
Résultat de clôture		93 106,49		31 491,47		124 597,96
Restes à réaliser			39 749,54	49 219,00	39 749,54	49 219,00
TOTAUX CUMULES	272 484,23	365 590,72	424 532,07	465 493,00	697 016,30	831 083,72
RESULTATS DEFINITIFS		93 106,49		40 960,93		134 067,42

\*Les « dépenses » et « les recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après présentation des résultats par M. SCHWOB, le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **III. Vote du Compte de Gestion 2012 (délibération 2013/10),**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'Etat de l'Actif, l'Etat du passif, l'Etat des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrits de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012,

- I) statuant l'exécution du budget de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- II) statuant la comptabilité des valeurs inactives.

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

**DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **IV. Vote de l'affectation des résultats (délibération 2013/11),**

Le Comité Syndical réuni sous la Présidence de Serge SAINT,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Serge SAINT, Président,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	93 106,49
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (296 920,84 - 272 484,23)	24 436,61
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	68 669,88

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	31 491,47
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (416 274,00 - 278 444,58)	137 829,42
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-106 337,95
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : recettes - Dépenses (49 219,00 - 39 749,54)	9 469,46

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	40 960,93
--	-----------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire en réserves" (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	93 106,49
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **V. Vote du Budget Primitif 2013 (délibération 2013/12),**

#### **Fonctionnement /dépenses :**

Le chapitre 011 charges à caractère général : 325 105 € ;

En plus des charges courantes, ce chapitre comportent une ligne de 100 000 € pour les travaux Intramuros (article 61523 voies et réseaux) et une ligne de 170 605 € pour les frais d'études (article 617 études et recherche).

Mlle MORIN indique que ce chapitre augmente sensiblement cette année en raison de la modification d'imputation de certains travaux et frais d'études, initialement inscrit en section d'investissement. Le passage en fonctionnement s'explique en deux points :

- premièrement, il s'agit d'une condition pour obtenir 100 % de financement sur certains dossiers par l'Agence de l'Eau (élément vu avec Monsieur le Trésorier et Monsieur BERNE, Directeur Territorial).
- deuxièmement, M. SCHWOB explique qu'une récente réponse parlementaire clarifie les conditions d'éligibilité du FCTVA pour les travaux de restauration. Un Président de syndicat, également député, a posé cette question le 16 octobre 2012. La réponse a été publiée au Journal Officiel le 08 janvier 2013.

En résumé, « les travaux réalisés sur le patrimoine de tiers ou sur des terrains appartenant à des membres des syndicats, les travaux de restauration des cours d'eau portant sur le dégagement des voix entravant la libre circulation de l'eau, la fauchage des plantes aquatiques ou traitement de la végétation : les dépenses qui s'y rapportent ne peuvent pas être considérées comme des dépenses d'investissement. Ces opérations ont seulement pour but de conserver la rivière et ses abords dans de bonnes conditions d'utilisation, s'agissant de la préservation des eaux » (retrouvez ces éléments sur <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-6985QE.htm>)

Ces dépenses ne sont donc pas assujetties à la TVA et sont inscrites en fonctionnement.

Ainsi les programmes imputés initialement en investissement au compte 458 (dépenses et recettes) ont été modifiés cette année. Les travaux d'entretien sont maintenant inscrits en fonctionnement au compte 61523 et les frais d'études au 617.

Le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés : 150 000 € pour les rémunérations et charges sociales des agents, dont 5 700 € pour l'accueil de deux stagiaires pendant une durée de 6 mois chacun (64138 autres indemnités).

Le chapitre 65 charges de gestion courante : 23 000 €. Il s'agit des indemnités des élus, frais de missions et cotisations aux caisses de retraite.

Le chapitre 66 charges financières : 10 000 €. Crédits inscrits pour rembourser des tirages si nous utilisons la ligne de trésorerie.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles : 10 530 €. Prévision en cas d'amendes, de remboursement de subventions et titres annulés.

Le chapitre 022 dépenses imprévus : 27 239,34 €. Il s'agit d'une réserve de crédits. Elle permet aussi d'équilibrer les recettes et les dépenses.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 14 125,66 €. Il s'agit des amortissements des biens.

Les propositions de dépenses de fonctionnement pour l'année 2013 s'élèvent à **560 000 €**.

#### **Fonctionnement / recettes :**

Le chapitre 74 dotations et participations : 461 474,22 €. Il s'agit des participations des Communes et Communautés de Communes pour 157 404 €. Les subventions du Conseil Général s'élèvent à 34 070 € ; le Conseil Régional 28 100 € ; et l'Agence de l'Eau Seine Normandie à 241 900,22 €. Sont inclus dans ces sommes les reports de l'année 2012.

Le chapitre 75 autres produits de gestion courante : 0,00 €. Il s'agit des participations des riverains que nous avons basculés au chapitre 45.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 5 419,29 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions qui s'équilibre avec le chapitre 040 en dépenses d'investissement.

Le chapitre 002 résultat reporté : 93 106,49 €.

Les propositions de recettes de fonctionnement pour l'année 2012 s'élèvent à **560 000 €**.

#### **Investissement / dépenses :**

Le chapitre 21 immobilisation corporelles : 7 000 €. Dont 3 000 € de matériel informatique et de bureau ; 1 000 € de mobilier ; 3 000 € pour les autres immobilisations qui correspondent à un budget de communication (panneaux, grilles, support...) afin de présenter les actions du Syndicat, lors de différentes manifestations.

Le chapitre 23 immobilisation en cours : 35 000 € et 28 130,40 € de restes à réaliser correspondant aux

travaux de la Touques en DPF pour la dernière tranche de travaux.

Le chapitre 13 subventions d'investissement : 4 356 € correspondant à une régularisation d'écriture avec la trésorerie pour l'amortissement d'une subvention.

Le chapitre 020 dépenses imprévues : 17 397,87 € de réserve de crédits.

Le chapitre 45 opérations pour compte de tiers : 279 380 €. Il s'agit de l'inscription de tous les autres programmes de travaux du Syndicat, à l'exception de la Touques en DPF, soit :

- 34 000 € pour terminer la Renaturation de la Courtonne,
- 52 380 € + 11 619,14 € de restes à réaliser pour la Paquine,
- 128 000 € pour la Courtonne,
- 65 000 € pour la Calonne,

Le chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre section : 5 419,29 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions qui s'équilibre avec le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Le chapitre 041 opération patrimoniales : 8 197,30 € correspondant à une régularisation d'écriture avec la trésorerie pour l'amortissement d'une subvention

Les propositions de dépenses d'investissement pour l'année 2013 s'élèvent à **396 500 €** (restes à réaliser inclus).

#### **Investissement / recettes :**

Le chapitre 13 subventions d'investissement : 54 496 € correspondant aux subventions du Conseil Régional de Basse Normandie et de l'AESN pour les travaux sur la Touques en DPF. Il comprend une régularisation d'écriture d'amortissement pour 4 356 € compte 1316-0002 en équilibre avec le compte 1326-0001 en dépenses d'investissement.

Le chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : 77 €. Il s'agit du FCTVA, correspondant aux dépenses d'investissement de 2011.

Le chapitre 45 opération pour compte de tiers : 238 893,57 € Il correspond aux subventions reçues pour les autres programmes de travaux du Syndicat :

- 33893 € + 13 864 € de restes à réaliser pour la Renaturation de la Courtonne,
- 51 000 € + 28 284 € de restes à réaliser pour la Paquine,
- 102 000 € + 7071 € pour la Courtonne,
- 52 000,57 € pour la Calonne,

Le chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 14 125,66 €. Il s'agit de l'amortissement des biens que le Syndicat possède. Il est en équilibre avec le chapitre 042 de la section des dépenses de fonctionnement.

Les propositions de recettes d'investissement s'élèvent à **396 500 €** (restes à réaliser inclus).



M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver l'équilibre budgétaire à 396 500 € pour la section d'investissement et à 560 000 € pour la section de fonctionnement, soit un budget cumulé de 956 500 €.

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après avoir entendu la lecture du projet de budget pour l'année 2013 et avoir adopté les divers programmes inscrits en section d'investissement ainsi que les crédits de recettes et de dépenses contenus dans chacun des chapitres de la section de fonctionnement ;

**ARRETE**, ainsi qu'il suit, le budget principal pour l'exercice 2013,

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses et Recettes équilibrées à **396 500 €**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes équilibrées à **560 000 €**

**VOTE EN CONSEQUENCE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE :**

- Pour la section d'Investissement à 396 500 €  
- Pour la section de Fonctionnement à 560 000 €  
et pour l'ensemble du budget à **956 500 €**

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.* Le Président,

---

Départs de Jean DUTACQ et de son suppléant Jean-Alain CHARPENTIER à 19h20.

---

**VI. Vote des durées d'amortissements (délibération 2013/13),**

Mlle MORIN précise que les durées d'amortissement ne sont pas modifiées, nous ajoutons seulement un seuil de 1 500 € en dessous duquel, les biens seront immobilisés sur une durée unique d'un an sur proposition de M. SCHWOB, receveur.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la pratique des amortissements a été instaurée par l'instruction comptable M14 appliquée depuis le 1er janvier 1996.

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré :

**APPLIQUE** aux immobilisations acquises à compter du 05 mars 2013 les durées d'amortissement suivantes :

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**

FRAIS D'ETUDES NON SUIVIS DE REALISATION ET FRAIS D'INSERTION	3 ans
LOGICIELS	2 ans

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

MATERIEL DE TRANSPORT	5 ans
MATERIEL INFORMATIQUE	3 ans
MATERIEL ELECTRONIQUE / ELECTRIQUE	3 ans
MATERIEL CLASSIQUE	3 ans
MOBILIER	3 ans

Par ailleurs, en application de l'article R.2321-1 précité, l'assemblée délibérante DECIDE de fixer un seuil unitaire en dessous duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en **un an**. Le seuil est fixé à **1 500 €**.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**VII. Attribution et engagement du marché d'étude pour la Restauration de la Continuité Ecologique de la Basse Calonne (délibération),**

M. SAINT précise qu'il n'y aura pas de délibération ce soir pour ce dossier car la réunion de la CAO qui devait avoir lieu ce matin a été reportée car l'analyse des offres n'est pas terminée.

M. MARIE indique que nous avons reçu 11 offres pour ce marché. L'estimation effectuée est à hauteur de 105 248 € TTC. Cette estimation tient compte d'actualisations mais ne comprend pas d'éventuels compléments d'étude d'ordre géotechnique. Les offres sont comprises entre 60 000 € et 232 000 €.

Les offres d'études (prestations intellectuelles) sont plus difficiles à analyser que les marchés de travaux, c'est pourquoi, la CAO a été reportée d'une semaine (lundi 11 mars 2013 à 10h30).

M. SAINT demande au comité syndical de bien vouloir autoriser la commission d'appel d'offres à choisir l'entreprise et de reporter la délibération lors du prochain comité syndical. Les membres du comité syndical donnent leur accord sur ce point.

### **VIII. Point réglementaire (arrêté de classement des cours d'eau pour la restauration de la continuité écologique)**

M. MARIE indique qu'un arrêté a été pris le 4 décembre 2012 par le Préfet de Bassin Seine Normandie pour le classement des cours d'eau à objectif de restauration de la continuité écologique. Ce classement a donc été pris sur l'ensemble du Bassin Seine Normandie (soit plus de 25 départements).

Ce règlement a deux fondements juridiques :

- La Directive Cadre sur l'Eau (2000) qui a pour objectif la Restauration de la Continuité Ecologique
- La Loi sur l'Eau et le Code de l'Environnement (décembre 2006)

Ce texte est dans la continuité d'autres textes antérieurs :

- loi sur Rivières classées au Titre de la Loi du 16 octobre 1919 : « Sur certains cours d'eau ou sections de cours d'eau dont la liste sera fixée par décret en Conseil d'Etat, aucune autorisation ou concession ne sera donnée pour des entreprises hydrauliques nouvelles »
- Code Rural (1989) et la Loi sur l'Eau (1992) puis Article L432-6 du Code de l'Environnement (2000) qui stipulent que « tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs ».

L'objectif poursuivi par cet arrêté de classement se décline selon deux listes distinctes :

**LISTE 1 (OBJECTIF DE PROTECTION)** : « aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un **obstacle à la continuité écologique** » **quelque soit l'usage (routes, fer, agrément, énergie...)**.

**LISTE 2 (OBJECTIF DE MISE EN CONFORMITE)** : « dans lesquels il est nécessaire d'assurer le **transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs**. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant **dans un délai de 5 ans** », **(mais n'exempte pas des obligations antérieures)**.

Sont classés en liste 2 : la Touques, Les Douets, la Calonne, l'Yvie, le Chaussey, le Pré d'Auge, la Paquine, l'Orbiquet, la Courtonne, le Cirieux, le chevelu Ornais.

Tous ces cours d'eau sont aussi classés en LISTE 1, plus quelques sous-affluents sur : la Calonne, l'Yvie, le Chaussey, le Pré d'Auge, la Paquine, l'Orbiquet, et la Courtonne.

Une carte présentant ces cours d'eau classés est présentée.

Les conséquences de cet arrêté sur la TOUQUES sont :

- La confirmation des portions classées antérieurement (rivières réservées 1919 et classement L432-6 Code Environnement)
- quelques extensions (sur les affluents) : Paquine, Courtonne, quelque peu sur l'Orbiquet, sur le cours amont de la Touques et sur quelques affluents dans le secteur de Pont l'Evêque

Désormais, l'enjeu de continuité écologique n'est plus cantonné aux poissons migrateurs mais également aux sédiments et ne concerne plus un seul type d'ouvrage (type moulin) mais tous les ouvrages susceptibles d'impacter la continuité écologique (ouvrages d'art, vannages, grands réseaux, plans d'eau, etc...).

#### **IX. Informations et questions diverses.**

- M. MARIE présente le questionnaire de l'AESN pour l'élaboration du SDAGE 2016 – 2021 et invite les délégués à y répondre. Il indique que ce questionnaire est disponible sur le site internet de l'AESN (<http://www.eau-seine-normandie.fr>) et également sur celui du syndicat ([www.smbvt.fr](http://www.smbvt.fr)).
  
- Concernant les ragondins/rats musqués, M. SAINT précise qu'il a relancé le sujet devant les différents partenaires lors du Comité de Pilotage du SMBVT du 29 janvier 2013. M. LEVILLAIN représentant la DDTM du Calvados a donné suite en organisant une réunion le 14 février 2013 à la demande du SMBVT. Une autre réunion doit être organisée par M. LEVILLAIN pour relancer la dynamique et faire une mise au point.
  
- M. MARIE rappelle l'arrivée prochaine de deux stagiaires pour réaliser un diagnostic de restauration de la Continuité Ecologique sur la Haute Touques et sur la Paquine et la Courtonne. Il s'agit de réaliser un diagnostic des ouvrages pour déterminer leur niveau d'impact, faire un bilan et planifier de futurs travaux. Ce type de démarche, complète et planifiée à l'échelle d'un territoire, est nécessaire pour répondre notamment aux enjeux réglementaires (cf. paragraphe sur l'Arrêté du 4 décembre 2012) de manière discernée et efficace. Les deux stagiaires recrutés sont Eloi VAUDOLON (Université de Tours, arrivant le 25 mars) et Pauline FAGOT (Université de Caen, arrivant le 02 avril).

M. SAINT demande s'il y a des questions avant de terminer par un communiqué.

- M. GODEREAUX demande à Monsieur SAINT s'il va relancer la Communauté de Communes de Cormeilles pour son adhésion au SMBVT. Il considère que cette CDC est importante sur le bassin versant de la Touques et qu'il serait logique qu'elle participe au syndicat.

M. SAINT remercie M. GODEREAUX d'avoir soulevé cette question. Il ajoute que lors de réunions et colloques, il présente toujours la CDC de Cormeilles comme étant « en instance d'adhésion ». Il s'agit d'un territoire important pour le syndicat : la Calonne située dans le département de l'Eure. Le Président de la CDC n'étant pas opposé à l'adhésion, M. SAINT s'engage à relancer le dossier.

M. SAINT termine par un communiqué pour expliquer les articles parus dans la presse annonçant son retrait de toutes ses fonctions d'élu en mars 2014. Il souhaite s'expliquer pour qu'il n'y ait pas de mauvaise interprétation.

« Je suis un passionné de la Touques et je resterai un passionné de la Touques. Je pense que les membres de la CdC de Lisieux, de Pont l'Evêque (...) se souviennent que nous avons réussi à mettre sur les fonds baptismaux avec vous un syndicat mixte avec l'appui des Sous-préfets successifs à force de persévérance, de

pugnacité, de colère rentrée, mais une volonté très forte de créer ce syndicat.

Ce syndicat est créé depuis fin 2007, complètement totalement ou presque. Nous avons cinq ans d'existence. Nous avons une équipe de jeunes solides, compétents, professionnels. J'ai un bureau exemplaire, une commission d'appel d'offres et un comité syndical structurés. L'image que nous donnons est exemplaire, totalement positive, puisque nous sommes de plus en plus appelés (sur la Dives Médiane et la Dives Estuaire, notamment pour aider à mettre en place ces syndicats mixtes à travers un modèle type de statuts. Nous avons un très bon bilan et je n'ai pas de soucis pour la succession.

Je pense qu'un an avant l'échéance municipale, c'était le temps nécessaire pour bien préparer cette succession. J'ai deux vice-présidents, j'ai un bureau, je pense que maintenant que l'on sait que Serge SAINT quittera en mars 2014, toutes ses fonctions d'élus, je pense qu'effectivement l'avenir peut se préparer sereinement. Je l'ai fait en conseil municipal, et je peux vous dire que c'est très positif parce que, les uns et les autres ont compris qu'il fallait former une nouvelle équipe et qu'elle ne se forme pas dans la douleur.

Je suis un homme de consensus, et sur le sujet des « Rivières », je ne pense pas qu'il y ait des aspects politiques, même si je les comprends. La preuve, nous arrivons à être quasiment unanimes sur l'ensemble de nos projets et actions.

Ma décision est totalement personnelle.

Nous avons beaucoup travaillé ensemble pour faire aboutir ce syndicat. Je crois que l'on a aussi donné l'exemple pour créer des maîtrises d'ouvrages, les syndicats mixtes et on a l'exemple à côté de nous, la Dives qui est plus gros que nous et d'autres à travers la France. Il ne faut pas oublier que c'est une obligation.

Avec tous nos partenaires incontournables, vous-mêmes les élus des trois départements, les vice-présidents, le bureau, les collaborateurs, nous sommes aujourd'hui à cinq années d'existence en rythme de croisière, vous avez pu le constater avec le budget primitif 2013. Pour l'instant, nous n'avons pas à faire appel à un emprunt, une ligne de trésorerie non plus.

Rassurez-vous, je ne baisserai pas les bras, ce n'est pas mon genre, je serais présent jusqu'au bout du mandat et toujours très actif et passionné. Je me permets de rappeler que nous sommes au service de « la continuité écologique » et au « bon état » de nos rivières.

Je dois ajouter, la Touques et ses affluents ont toujours été une véritable passion pour moi, ceci explique cela.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je suis à votre disposition s'il faut faciliter certaines choses et surtout prendre le temps de présenter déjà au niveau des partenaires cette succession qui doit se faire en douceur et dans la continuité parce que je ne voudrais que mes collaborateurs se trouvent orphelins, mais je vous le dis, on a une structure excellente, des vice-présidents et un bureau, donc je ne suis pas inquiet. »

M. SAINT demande s'il y a des remarques ou autres questions

Toutes les questions étant épuisées, M. SAINT remercie les participants et clôture la séance à 20h20.

Le Président,  
Serge SAINT

